
La recomposition de la figure de l'ennemi. « La congrégation » pensée par ses adversaires sous le ministère Combes (1902-1905)

Julien Bouchet

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/siecles/175>

DOI : 10.4000/siecles.175

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2010

Pagination : 59-67

ISBN : 978-2-84516-562-5

ISSN : 1266-6726

Référence électronique

Julien Bouchet, « La recomposition de la figure de l'ennemi. « La congrégation » pensée par ses adversaires sous le ministère Combes (1902-1905) », *Siècles* [En ligne], 31 | 2010, mis en ligne le 05 février 2013, consulté le 01 décembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/175> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/siecles.175>

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Julien BOUCHET

Doctorant en histoire contemporaine

Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », Clermont Université,
Université Blaise-Pascal, EA 1001

LA RECOMPOSITION DE LA FIGURE DE L'ENNEMI. « LA CONGRÉGATION » PENSÉE PAR SES ADVERSAIRES SOUS LE MINISTÈRE COMBES (1902-1905)

Au seuil du XX^e siècle, alors que le ministère présidé par le « petit père Combes » conduit, fort du soutien de la majorité parlementaire du bloc des Gauches et du parti républicain, une politique de « défense et d'action républicaines », la laïcisation de la France accélérée par la stricte application du titre III de la loi sur le contrat d'association¹ et l'interdiction de l'enseignement congréganiste² est justifiée par le combat symbolique contre un ennemi intérieur, « la Congrégation ». La plupart des républicains anticléricaux emploient alors ce terme pour désigner de manière imprécise un creuset confessionnel de complot contre la République³, un ensemble de séditions qui se manifesterait par la fomentation de troubles en vue de mettre un terme à la République radicale⁴ sinon à la Troisième République.

1. Jacqueline LALOUETTE et Jean-Pierre MACHELON (dir.), *Les Congrégations hors la loi ?*, Paris, 2002.

2. Patrick CABANEL et Jean-Dominique DURAND (dir.), *Le grand Exil des congrégations religieuses (1901-1904)*, Paris, 2005. Pour un aperçu synthétique de la législation anti-congréganiste des « années Dreyfus », Christian SORREL, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française (1899-1904)*, Paris, 2003.

3. Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, 1986, p. 25-62 ; Olivier DARD, *La Synarchie. Le mythe du complot permanent*, Paris, 1998 ; Frédéric MONIER, *Le Complot dans la République. Stratégie du secret de Boulanger à la Cagoule*, Paris, 1998.

4. Madeleine REBÉRIOUX, *La République radicale ? (1898-1914)*, Paris, 1975.

5. Philippe BOUTRY, « Anatole France et le *Parti noir* », dans J. LALOUETTE et J.-P. MACHELON (dir.), *op. cit.*, p. 162.

6. Michel LEROY, *Le Mythe jésuite de Béranger à Michelet*, Paris, 1992.

7. Les Jésuites disposent d'une prélature spéciale, c'est-à-dire qu'ils dépendent directement du Saint-Siège.

8. « Si le parti républicain ne peut pas accomplir les réformes économiques que nous sollicitons, du moins il fera tout son possible pour arriver à cet affranchissement moral du peuple que nous réclamons avec lui » : discussion du neuvième chapitre du budget du ministère des Affaires étrangères, exercice 1903, *J.O. Débats, Chambre*, 29 janv. 1903.

« La Congrégation » devient de ce fait un mot-thème porteur en matière de construction du discours politique, notamment chez Anatole France. Philippe Boutry note que le terme « congréganiste est relativement rare [dans les œuvres de combat du combiste France] : les hommes et les femmes qu'on s'apprête à dessaisir de leurs écoles et de leurs biens, à priver de leurs droits et à expulser de leur pays ne sont pas considérés en tant qu'individus. France, tout comme [Henri] Brisson, préfère évoquer la Congrégation comme entité⁵ ».

La présente contribution propose d'interroger le système d'identification de cet ennemi, en d'autres termes le processus qui conduit à identifier une altérité à rejeter. Cela conduit à observer plusieurs variations sur le statut d'inimitié dans la France républicaine tandis que l'on constate un apparent paradoxe : l'acuité des luttes idéologiques est contemporaine d'une domestication de la dissension, un signe évident d'une normalisation des conflits déjà manifeste au moment de l'affaire Dreyfus. Dès lors se posent la question des racines, des continuités et des ruptures avec les évocations passées de cet ennemi intérieur, mais aussi celle des usages de cette captation lexicale politisée.

Un vieil ennemi

L'objectivation-ostracisme de « la Congrégation » n'est pas un engagement nouveau des anticléricaux d'une Belle Époque en trompe-l'œil. Pour s'en tenir au XIX^e siècle, le vocable renvoie de manière préférentielle aux membres de la Compagnie de Jésus. Le substantif est employé fréquemment quand l'anti-jésuitisme est en essor, par exemple dans les années 1820 sous le cabinet Villèle⁶, dans les années 1840 au moment où se pose une nouvelle fois le problème universitaire ou au temps de la République opportuniste (années 1880). Du fait de leur direction romaine⁷, les Jésuites sont considérés comme des éléments de dissolution de la communauté nationale et deviennent donc des ennemis venus de l'extérieur, ce que rappelle le député socialiste révolutionnaire Dejeante à la Chambre des députés le 29 janvier 1903 lorsqu'il dénonce le financement de « congrégations cosmopolites »⁸.

Les anticléricaux font également appel à la mémoire partagée des républicains pour montrer que les congréganistes séditeux sont, au-delà des disciples de Loyola dont plusieurs sont poursuivis en justice pour reconstitution de communauté ou prédication extraordinaire depuis 1900, tous ceux qui portent l'habit monastique et même la soutane. Les polémistes mettent alors en objet les marques vestimentaires de la différence, à l'instar du préfet du Cantal qui, le 14 juillet 1904 à Aurillac, évoque une rupture symbolique initiée par le vote de la loi supprimant l'enseignement congréganiste : « L'enseignement congréganiste est frappé à mort ; le frère aura beau revenir sécularisé, il ne reviendra que fini et sans prestige puisque sa soutane aura disparu⁹. » Sur ce point, plusieurs figures romanesques produites au temps de la monarchie censitaire sont à l'origine de la référence associant la soutane aux palinodies des révolutions de palais et aux manœuvres de bas étage, notamment le grand vicaire de Frilair dans *Le Rouge et le Noir* et le vicaire général Troubert du *Curé de Tours*, deux protagonistes diégétiques bien connus dans les années 1900. L'iconographie anticléricale vient du reste au secours des littérateurs¹⁰. « Racine identitaire de l'individu »¹¹, le corps (du clerc) est l'objet d'une dramatisation pathétique¹², des signes vestimentaires deviennent les preuves de sa culpabilité. Le processus d'identification sert donc à établir des classements par la stigmatisation de distinctions. Des dessins de presse et des caricatures sont insérés dans les journaux anticléricaux, notamment dans « La Semaine cléricale » de *La Lanterne*¹³ et dans l'hebdomadaire anarchiste *L'Assiette au beurre*. Dans la charge intitulée « Le pape » du 21 novembre 1903, Giris croque un « coup de balai » non pas boulangiste mais anticléric. « Le jésuite » quitte la République laïque pour le royaume d'Italie et le royaume d'Espagne qui sont considérés comme des bastions cléricaux. Les relations sont pourtant conflictuelles entre le royaume d'Italie et le Saint-Siège, ce dernier n'ayant pas reconnu la loi des Garanties du 13 mai 1871 fixant unilatéralement les relations entre les deux États. Par ailleurs, la législation anticléricale que le Piémont avait précédemment adoptée est étendue à l'ensemble de l'Italie unie. Ces réformes suppriment les privilèges ecclésiastiques, notamment en matière de justice. Le mariage civil est autorisé dès 1866, les prêtres sont astreints au service militaire à

9. *L'Indépendant*, 17 juil. 1904.

10. Michel DIXMIER, Jacqueline LALOUETTE et Didier PASAMONIK, *La République et l'Église : images d'une querelle*, Paris, 2005 ; Guillaume DOIZY et Jean-Bernard LALAUX, *À bas la Calotte ! La caricature anticléricale et la Séparation des Églises et de l'État*, Paris, 2005.

11. David LE BRETON, *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, 6^e éd., 2011 [1990].

12. Cf. notre communication sur « L'adversaire politique en images. Usages du corps dans la France républicaine (1880-1914) », colloque international sur « Le corps de l'ennemi de l'Antiquité à la période contemporaine », Institut européen de Florence, 9-10 juin 2011, à paraître.

13. *La Lanterne* est un quotidien anticléric. Le dessinateur Antoine Lesaint a en charge cette rubrique.

14. Jacques-Olivier BOUDON, Jean-Claude CARON et Jean-Claude YON, *Religion et culture en Europe au XIX^e siècle (1800-1914)*, Paris, 2001, p. 187.

15. Jean-Marie MAYEUR et al. (dir.), *Histoire du christianisme*, t. XI, Paris, 1995, p. 650-657.

16. *J.O. Débats, Sénat*, 30 oct. 1902.

partir de 1869 et les dîmes sont abolies. Plusieurs ordres religieux sont poursuivis. En 1877, l'instruction religieuse ne figure plus au programme de l'école primaire¹⁴. En 1902, la situation politique est certes plus favorable à l'Église catholique dans le royaume d'Espagne que dans le royaume d'Italie (et l'Empire allemand). La restauration monarchique d'Alphonse II (1873) s'est accompagnée d'une « restauration catholique », même si l'on constate une montée de l'anticléricalisme au début du XX^e siècle autour de la fonction et du statut social des congrégations religieuses ainsi que du problème de l'enseignement¹⁵.

Une autre continuité qui semble pour partie contradictoire avec le précédent argument est la différenciation entre « la Congrégation » et le clergé séculier qui porte pourtant la soutane, ceci pour établir une séparation nette entre les ecclésiastiques contrôlés par un État qui dispose des Articles organiques ajoutés au Concordat de 1801 de manière unilatérale, et les congrégations religieuses ignorées par la convention entre le gouvernement français et le pape Pie VII. C'est cette thèse que soutient le sénateur radical du Var Georges Clemenceau le 30 octobre 1902 lors de la discussion d'un ensemble d'interpellations sur la politique religieuse du cabinet Combes :

« À ce double caractère de l'Église romaine, religieuse par une face, politique par l'autre, répondent deux hiérarchies aboutissant toutes deux au Vatican, l'une plus religieuse, mais politique tout de même, le clergé séculier ; l'autre plus politique, plus militante, entraînant généralement le clergé séculier à sa suite, mais religieuse malgré tout : c'est le clergé régulier, la congrégation¹⁶. »

Enfin la mise au singulier, une pratique discursive déjà utilisée en 1877 par Gambetta lorsqu'il reprend une formule de son ami Alphonse Peyrat, « le cléricalisme, voilà l'ennemi », est ici maniée avec aisance par Clemenceau qui dans le même discours déclare plutôt qu'il ne démontre que « la Congrégation » « enserme pour notre malheur cette société moderne, ce progrès, ce libéralisme que le *Syllabus* a condamnés ». Simplification-assimilation, la singularisation permet de mieux identifier l'ennemi à combattre, quitte à décontextualiser le combat.

En dépit d'importantes permanences qui font de « la Congrégation » un adversaire connu en 1902, la figure symbolique de « la Congrégation-enemie » subit plusieurs modifications entre 1902 et 1905 qui traduisent la part importante de l'usage polémique associé à son évocation lors d'un temps de dissension idéologique sur la place du champ religieux dans la société française.

17. Henri BRISSON, *La Congrégation. Opinions et discours (1871-1901)*, Paris, 1902.

Une recomposition partielle de « la Congrégation-enemie »

L'histoire immédiate est un élément essentiel à prendre en compte pour considérer l'évolution du processus d'identification de cet adversaire. Lors de la séquence combiste de la Troisième République, « la Congrégation » devient l'agent principal du « cléricalisme » qui est lui-même un élément constitutif de la « réaction » antidreyfusarde et « césarienne ». À la veille des élections générales de mai 1902, un ensemble d'ouvrages de propagande sur la question sont publiés. Henri Brisson est notamment l'auteur de *La Congrégation*, un recueil de ses discours dans lesquels il démontre la permanence du combat anticlérical contre un ennemi séculaire¹⁷. Pour l'ancien président du Conseil radical, le terme désigne l'ensemble des membres du clergé régulier, en premier lieu les Jésuites. Brisson insiste sur la récente action antidreyfusarde d'ecclésiastiques et sur leur lien avec les groupes nationalistes, une union politique qui serait réactivée à l'approche des échéances électorales du printemps 1902, ce qui est vrai pour des bastions nationalistes, notamment la ville de Nancy ou, à plus petite échelle, dans les terres monarchistes, spécialement la deuxième circonscription des Sables-d'Olonne (Vendée) représentée à la chambre basse par le député Baudry d'Asson.

Par ailleurs, si nous considérons l'usage du mot-thème « Congrégation », la récurrence de sa mise au singulier permet d'étendre à volonté son horizon sociologique. Aux congréganistes s'adjoignent désormais des prêtres séculiers, mais aussi les parlementaires se situant dans l'opposition au bloc des Gauches, ce que dénonce le sénateur conservateur Lamarzelle le 28 juin 1904 : « Il est certain que j'appartiens,

18. Discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés portant suppression de l'enseignement congréganiste, suite de la discussion générale, *J.O. Débats, Sénat*, 28 juin 1904.

19. « La Chambre est appelée à rendre un vote de doctrine » : première délibération sur le projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste, suite de la discussion générale, *J.O. Débats, Chambre*, 7 mars 1904.

20. Anatole FRANCE, *Le Parti noir*, Paris, 1994 [1904].

comme vous dites, à la Congrégation. [...] On sait bien en effet que tout ce qui se détache du « bloc » et tous les républicains qui n'en sont pas, c'est pour le ministère, l'ennemi¹⁸. » Contestant la polymorphie de « la Congrégation », ce parlementaire déplore les usages politiques d'une représentation typologique qui sert à réduire les oppositions à une catégorie à combattre par le verbe, le crayon et la plume, mais aussi par une action législative et des mesures coercitives. La « recomposition-dilatation » de « la Congrégation » dépasse donc la figure du Jésuite pour devenir un objet de lutte justifiant une politique scolaire laïcisatrice.

En 1904, lorsque les tensions entre les cinq groupes parlementaires des députés ministériels augmentent, la référence à « la Congrégation » devient une stratégie de stabilisation de la majorité. On assiste alors à un travestissement fréquent de la réalité par la promotion de constructions symboliques dualistes, telle cette envolée combienne le 7 mars 1904 à la Chambre des députés : « Il faut être décidément, cette fois, avec la Congrégation contre le parti républicain, ou avec le parti républicain contre la Congrégation¹⁹. » La référence imprécise à « la Congrégation » devient de fait un outil rhétorique servant les positions les plus extrêmes comme celle de *L'Action* parue le 19 février 1904 : « Après la Congrégation, l'Église ; après le cléricalisme, le catholicisme. » Elle permet aussi de motiver l'ordre du jour parlementaire relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste, une mesure qui s'éloigne selon plusieurs représentants républicains modérés, notamment l'ancien ministre Georges Leygues, du programme électoral du Bloc.

L'usage polémique du terme « Congrégation » est essentiel pour appréhender les manifestations de la dissension de la séquence combiste. Ce mot d'ordre rassembleur n'est pourtant pas le seul qui est convoqué. C'est avec constance que les républicains s'engagent aussi à combattre le « parti clérical », le « parti noir »²⁰ et la « réaction », trois objets qui relèvent du même type de construction (essentialisation par singularisation, usage polémique fréquent). La thèse de Mona Ozouf sur le lien générique entre l'idée républicaine et la confrontation politique semble de ce fait étayée :

« L'existence d'une opposition est moins un obstacle qu'une incitation. Car la République, plus encore qu'un régime, est une doctrine, une culture militante, une civilisation qui ne se définit que par l'affrontement. Son unité lui est offerte par ses adversaires, monarchistes ou cléricaux : la République a besoin d'ennemis²¹. »

Un « ennemi-écran », la « congrégation maçonnique »

Les oppositions progressistes et libérales-conservatrices dénoncent tout d'abord les limites de l'essentialisation d'un ennemi bouc-émissaire. Le député conservateur de la Seine Paul Lerolle interpelle la majorité ministérielle le 12 mars 1903 sur cette question : « Montrez-moi donc l'action politique précise, non pas de la Congrégation comme vous dites, mais de ces congrégations que vous condamnez²² ! » Pourtant peu suspect de cléricalisme, Joseph Reinach regrette pour sa part dans le sixième livre de son *Histoire de l'Affaire Dreyfus* (1908) que l'accusation relative à « l'influence de la Congrégation » soit devenue un « sophisme » ayant conduit plusieurs républicains à avoir recours à des pratiques de gouvernement a-républicaines, l'auteur pensant à l'affaire des fiches de surveillance des officiers²³. Plus généralement, les contempteurs des « blocards », spécialement les antiparlementaires de la droite extrême (tel Jules Delafosse²⁴), jettent un pont symbolique entre la « recomposition-dilatation » de cet ennemi et l'engagement anticatholique de l'an II qui est jugé outrancier.

Les pratiques de pouvoir du président du Conseil, qui sont qualifiées de « combistes » dès la fin de l'année 1902, sont associées à une politique religieuse rendue offensante par le combat contre « la Congrégation ». Le député libéral-conservateur Charles Benoist montre le 17 octobre 1902 au Palais-Bourbon que « l'exécution de la loi sur les associations, ou, comme on dit en termes plus expressifs, quoique plus abstraits et presque symboliques, la guerre à la Congrégation, est la grande pensée du règne – je veux dire du ministère de M. Combes – et d'autant plus grande qu'elle paraît bien jusqu'à présent être la seule²⁵ ».

Mais la principale réponse des droites est la construction d'un « ennemi-écran », la « congrégation maçonnique ». Cette référence est

21. Préface de l'ouvrage d'Olivier IHL, *La Fête républicaine*, Paris, 1996, p. XI.

22. Première délibération sur le projet de loi relatif aux demandes en autorisation formées par les congrégations enseignantes, *J.O. Débats, Chambre*, 12 mars 1903.

23. Cf. notre contribution sur "L'« affaire des fiches ». Crise du combisme ou crise de l'idée républicaine ? », dans Olivier FORCADE (dir.), *Un Militaire en République. Le général Brun*, Actes du colloque de Marmande, 23 fév. 2011, à paraître.

24. Jules Delafosse naît le 2 mars 1841 à Pontfarcy (Calvados). Journaliste et publiciste, il devient député bonapartiste du Calvados en 1877, perd son siège en 1898 et le retrouve quatre ans plus tard.

25. *J.O. Débats, Chambre*, 17 oct. 1902.

26. Michel JARRIGE, *L'Antimaçonnerie en France à la Belle Époque (1899-1914). Vitalités et rivalités des organisations antimaçonniques : personnalités, mentalités, structures et modes d'action*, Université de Paris-Nord, 2004.

27. *L'Avenir du Puy-de-Dôme et du Centre*, 2 fév. 1902, anonyme, « Chez les TT* CC* FF* ».

28. Né le 13 janvier 1857 à Toulouse, Henri Maigrot (« Henriot », « Pif ») est un dessinateur et caricaturiste français. Directeur du *Charivari* (1890), il travaille ensuite à *L'Illustration*. Maigrot vend également plusieurs dessins à la presse conservatrice, qu'elle soit parisienne ou de province (*Le Pèlerin*, *L'Avenir du Puy-de-Dôme et du Centre*).

66 29. *L'Avenir du Puy-de-Dôme et du Centre*, 11 fév. 1902.

30. L'Action libérale est le parti libéral-conservateur dominant au sein des droites anti-combistes.

31. A. D. du Finistère, 1 M 182.

un élément essentiel de l'argumentaire antimaçonnique²⁶. Les oppositions reprennent plusieurs critères d'identification de « la Congrégation » (la hiérarchie intrinsèque à la structure, le caractère illégal d'activités) pour dénoncer une véritable congrégation non autorisée, à l'exemple de cette observation du quotidien conservateur de Clermont-Ferrand : « Vous croyez [...] que ce sont des Capucins, des Moines ou des Jésuites, détrompez-vous. Il s'agit bien d'une congrégation, congrégation illégale, mais non dissoute, de la congrégation maçonnique²⁷. » Les antimaçons déplorent en outre la stratégie du secret d'affiliés à des pratiques rituelles codées. Henri Maigrot alias Henriot²⁸ signe une charge contre les « Capucins rouges » clermontois. Il raille la dissimulation des francs-maçons de l'un des deux ateliers du Grand Orient du chef-lieu du Puy-de-Dôme²⁹. La légende du dessin de presse précise que « depuis qu'ils sont découverts, les TT* CC* FF* de la rue Gaultier de Biauzat ont décidé de revêtir le costume ci-dessus quand ils se rendent à leurs tenues afin qu'on ne les reconnaisse pas ».

La propagande de l'Action libérale populaire³⁰ dénonce l'influence politique de la prétendue « congrégation maçonnique » au moment de la campagne tendant à protester contre la surveillance politique des militaires à la fin de l'année 1904. Un tract d'Auguste Cavalier confond alors « Les FF*-MM* Francs-Mouchards »³¹. « La Congrégation maçonnique a organisé, rue Cadet, à Paris, dans la maison-mère de l'Ordre, connue sous le nom de Grand-Orient, une vaste agence de délations » :

« Quels sont donc ces gens à la fois si dangereux et si méprisables ? Ils ne se distinguent ni par leur mérite personnel, ni par les services rendus, mais seulement par ce fait qu'ils appartiennent à une Congrégation bourgeoise secrète et par conséquent illégale, sorte d'Église grotesque, pratiquant des rites absurdes et se livrant à des cérémonies ridicules. Le costume maçonnique est un vrai déguisement de carnaval. »

Les (in)conséquences d'une mise au ban symbolique

L'analyse de la dimension idéologique du processus d'identification de « la Congrégation » à un moment de crise permet

de compléter l'étude du procès de sécularisation de la société française en questionnant son caractère « liberticide »³¹. Plusieurs anticléricaux distinguent le congréganiste dont l'État doit protéger les libertés à l'instar de tous les citoyens, et une sorte de corps néfaste, sa congrégation. Cette structure est elle-même très vite confondue avec une agrégation d'opposants à la République radicale. Cela conduit à réfléchir aux bornes des libertés civiles et politiques dans la France du combisme en envisageant les rapports conflictuels entre les autorités (l'État, le ministère de l'Intérieur, le corps préfectoral, la police, mais aussi la loi, la norme, l'idéologie « républicaine ») et les communautés restreintes (l'Église catholique, le clergé séculier, l'établissement congréganiste, quelques congréganistes). La requalification laïcisée de la métaphore paulinienne de l'organisation ecclésiale (l'Église, corps du Christ) par les combistes renvoie alors à une anthropologie politique de la dissension, les dynamiques de laïcisation devenant discriminantes à l'endroit du corps politique par la stigmatisation d'une « catégorie-enennemie » qui, pour ne pas être nouvelle au début du xx^e siècle, n'en est pas moins essentialisée et performative. Cette dynamique semble affaiblir les fondations du contrat social républicain³² car le citoyen congréganiste ne peut à la fois honorer son serment restreint (ses vœux) et son serment général (son adhésion citoyenne). Le processus d'identification de « la Congrégation » est donc, de ce point de vue, à la fois constitutif d'une stratégie politique et d'une identité construite en négatif.

31. Le juriste Jean-Pierre MACHELON a plusieurs fois insisté sur cette dimension, notamment dans *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, 1976.
 32. Ces réflexions seront développées dans un article de la revue *Annuaire* qui portera sur « Le congréganiste hors la société ? Les dynamiques de sécularisation de la « République radicaliste » au prisme d'une approche d'anthropologie politique (France, 1902-1906) », à paraître.